

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 52 Subvention (35.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Sportive du Centre de Paris (2^e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association Sportive du Centre de Paris située au 7, rue de la Ville Neuve (2^e) ;

Vu l'avis du conseil du 2^e arrondissement, en date du 19 avril 2018;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle et ses modalités d'application.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle ci-jointe prévoyant l'attribution de la subvention visée aux articles 3 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 35.000 euros est attribuée à l'Association Sportive du Centre de Paris (n°D09381/ 2018_02877 / SIMPA 17571), 7, rue de la Ville Neuve (2^e), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (Provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO